



Compte-rendu Conseil Communautaire Commun

**Mercredi 14 septembre 2016
à 19h00 à La Salle des fêtes de Bignan**

SOMMAIRE :

I. RETOUR SUR LA REUNION DU 30 JUIN, DISCUSSION SUR L'ORGANISATION DE LA FUSION	2
A. GOUVERNANCE : QUELLE INSTANCE DECIDE ?	3
B - LES QUESTIONS SUR LE PROJET DE CETTE NOUVELLE COMMUNAUTE :	5
II. PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS	7
III. CHOIX DES SITES DES SERVICES	7
IV. SERVICES TECHNIQUES.....	8
V. SPANC	9
VI. GOUVERNANCE	10
VII. DECHETS	11
VIII. SPORT : CENTRE AQUATIQUE	11
IX. LOGEMENT ET CADRE DE VIE.....	15
X. COMMISSION « ENFANCE-JEUNESSE »	17
XI. AFFECTATION DES AGENTS SUR LES POSTES	19
XII. CONSTITUTION DE JURYS LORSQU'IL Y A PLUSIEURS CANDIDATS SUR UN MEME POSTE	19
XIII. MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES SYSTEMES D'INFORMATIONS	21
XIV. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS	23
ANNEXES :	29

Membres présents :

BAUD COMMUNAUTÉ : (29 votants)

Jean-Paul BERTHO, Pascale GUYADER, Martine LE LOIRE, Yvon LE CLAINCHE, Marie-José LE GUENNEC, Eugène LE PEIH, Nicole LE PEIH, Noël ROGER, Arnaud LE MEITOUR, Isabelle BOHÉLAY, Léon QUILLERÉ, Philippe FONSART, Noël LE LOIR, Noël LE MOIGNO, Charles BOULOUARD, Jessica LE GOUEVEC, Benoît QUÉRO, Jean-Luc EVEN, Christine VASSEUR, Claude ANNIC, Laurette CLÉQUIN, Cédric MARTIN, Yolande KERVARREC, Pierre LE NEVANEN.

LOCMINÉ COMMUNAUTÉ : (29 votants)

Anne SOREL, Ludovic GUILLEMETTE, Grégoire SUPER, Nadine NICOLAS, Hervé LAUDIC, Catherine LE DEVEDEC, Loïc LE NY, Catherine LORGEUX, Stéphanie DEUDON, Benoît ROLLAND, Bernard LE LABOURIER, Stéphane LE CLAINCHE, Jacques LE MOUEL, Hugues SAMY, Yannick LE HIR, Gérard CORRIGNAN, Philippe CORBEL, Emma JEHANNO, Anne-Marie LE SAUCE, Pierre GUÉGAN, Patricia CONAN, Serge LE NET, Martine LE GAL, André BOURGES, André GUILLEMET, Jeanne LE NEDIC, Christian JEGOUX.

SAINT-JEAN COMMUNAUTÉ : (20 votants)

Louis MORIO, Christophe BRET, Christiane LE NEZET, Annick GUILLEMET, Jean-Luc GRANDIN, Pierre BOUEDO, Jean-Claude DIABAT, François DANIEL, Pascal ROSELIER, Jean-Marc BOLLORÉ, Madeleine LE FRINGERE, Jean-Félix LE MASLE, Marie-Pierre PICAUT, Marie-Christine TALMONT, Gérard LE ROY, Martine AUDIC, Raymond LE BRAZIDEC, Céline THOMAS-LE NEVEN, Dominique VIEL.

Membres excusés :

BAUD COMMUNAUTÉ :

Yannick LUCAS (pouvoir donné à Jean Paul BERTHO), Sylvie COEURDACIER DE GESNE (pouvoir donné à Martine LE LOIRE), Véronique LE PADELLEC (pouvoir donné à Noël LE MOIGNO), Josiane LAURENT (pouvoir donné à Noël LE LOIR), Carine PESSIOT (pouvoir donné à Laurette CLEQUIN),

LOCMINÉ COMMUNAUTÉ :

Raymond LAUDRIN (pouvoir donné à Grégoire SUPER), Estelle LE REZOLLIER (pouvoir donné à Bernard LE LABOURIER),

SAINT-JEAN COMMUNAUTÉ :

Christian BERNARD (pouvoir donné à Pascal ROSELIER), Guénaël ROBIN, Stéphane HAMON, Sylvie JAFFRÉ, Yvon LE CALLONEC, Annie LE MAY, Nathalie LOHO.

Absents :

LOCMINÉ COMMUNAUTÉ :

Corinne GUILLOT, Serge LE TUMELIN,

SAINT-JEAN COMMUNAUTÉ :

Henri LE CORF, Isabelle BREHELIN, Joseph LE GALLO, Morgane LE SOLLIEC, Gérard LE ROY, Isabelle PABOEUF.

Sur 91 membres, 78 votants.

Raymond LE BRAZIDEC introduit la séance en demandant au comité de direction de se présenter, en précisant les fonctions actuelles et les fonctions futures :

- Hélène WALLET, actuellement Directrice des Services Techniques de Locminé Communauté, et qui sera DST de Centre Morbihan Communauté, en charge du pôle technique,
- Mickaël NIVANEN, actuellement DST de Baud Communauté, et qui sera DGA en charge du Pôle Environnement de CMC,
- Céline DUBE-JARDIN, actuellement Directrice Générale Adjointe de LC, et qui sera DGA en charge du Pôle Administration Générale et Organisation de CMC
- Alain LEMOINE, actuellement DGS de LC, et qui sera DGS de CMC,
- Magali GREMY, actuellement DGS de Saint Jean Communauté, et qui sera DGA en charge du Pôle Ressource,
- Gildas RICHARD, actuellement DGS de Baud Communauté, et qui sera DGA en charge des Pôles Aménagement du Territoire et Services à la Population.

I. Retour sur la réunion du 30 juin, discussion sur l'organisation de la fusion

Raymond LE BRAZIDEC indique qu'il convient de travailler sur le redémarrage du processus de fusion des intercommunalités suite à la réunion du 30 juin.

Pour se faire un certain nombre de questions doivent être posées et faire l'objet de réponses claires et définitives pour pouvoir avancer :

La question du périmètre de la fusion ne se pose pas, la communauté sera créée avec les 3 intercommunalités au 1^{er} janvier prochain.

Jean Paul BERTHO précise qu'ils ne sont pas là pour polémiquer et souhaite aller de l'avant pour construire cette nouvelle intercommunalité.

La dernière réunion de conseil communautaire commun a fait apparaître des difficultés ou des craintes, qu'il convient de reprendre pour y trouver des réponses :

A. Gouvernance : quelle instance décide ?

Les questions sur le fonctionnement, qui décide, quelle méthode, la place des conseillers communautaires, les relations conseil communautaire commun et conférence des maires, la place des conseils municipaux...

Ce débat nécessaire peut être nourri par la proposition du groupe de travail gouvernance qui devait être étudiée le 30 juin et qui est la suivante :

Le groupe de travail Gouvernance avait planché sur cette thématique qui n'avait pas été présenté en conseil communautaire commun et n'avait donc pas fait jusqu'à présent l'objet de débat.

La difficulté consiste aujourd'hui à avoir une vision claire des validations nécessaires à la construction de la fusion sans organe officiel. Il convient donc de clarifier quelles sont les décisions qui sont de la compétence du COPIL, qui ne nécessitent donc pas de passage en conférence des Maires ou conseil pour validation, même si elles seront bien évidemment présentées pour information.

Cet éclaircissement est d'autant plus nécessaire que nous sommes et nous serons de plus en plus confrontés à des décisions d'organisation qui ne seront pas cohérentes avec les délais qui séparent les conférences des Maires ou Conseils.

Le raisonnement pourrait être assez parallèle à celui des délégations au Bureau de la future communauté, en actant que le COPIL a pouvoir de décision pour les actes d'organisation courants de la fusion, et qu'en revanche toute décision ayant un caractère stratégique, important ou exceptionnel devrait être débattue en conférence des Maires puis votée en Conseil Communautaire Commun.

Toutefois, en faisant le parallèle avec le Bureau de la future communauté, il paraît difficile de faire une liste exhaustive des opérations courantes, mais plus simple de définir ce qui a un caractère stratégique, important ou exceptionnel dans le cadre de la fusion.

Le COPIL pourrait alors disposer de toute latitude à prendre les décisions nécessaires à la construction de la fusion en dehors de ce qui est du domaine de la conférence des Maires.

Il convient alors de tenter de définir les domaines de décisions de la conférence des Maires qui pourraient être :

- La gouvernance :
 - Les positions sur le ou les projets d'accord locaux...
 - Les positions sur la composition du Bureau, nombre de vice-présidents et les délégations...

- Études : la validation d'études nécessaires au processus de fusion.
- Fiscalité : les questions de politique fiscale, harmonisation des taux, exonérations...
- Financement des services : politique tarifaire, harmonisation, qui assure le financement ?...
- Solidarité : ajustement des politiques de solidarité...
- Gestion des compétences : décisions d'harmonisation des compétences existantes, définition de l'intérêt communautaire, nouvelles compétences...
- RH : Politique d'harmonisation des régimes indemnitaires et des conditions de travail...
- Toute dépense supérieure à 50 000 euros.

Cette liste pourrait être amendée par le Conseil Communautaire Commun (CCC) lui-même, soit à la demande d'un des présidents, ou du COPIL.

Avis de la conférence des Maires :

La conférence des maires propose de modifier cette proposition en mettant entre parenthèse le COPIL pour ne plus réunir que la conférence des maires et le CCC.

Cela a pour conséquence de transférer la délégation ci-dessus non plus au COPIL mais à la conférence des maires.

Cette proposition est motivée par un souci d'efficacité et de représentation (toutes les communes sont présentes à la conférence des maires).

Le rôle de chacun en serait ainsi clarifié.

Débat :

Philippe FONSART précise qu'avant de savoir ce qui va être décidé et qui va décider il serait souhaitable que soit présenté un organigramme avec un Président, un DGS, les attributions des Vice-Président, et la liste des pôles et des services. Il rappelle qu'il souhaite que tous les Maires soient membres du bureau.

Grégoire SUPER rappelle que c'est le nouveau conseil communautaire qui décidera du nombre de Vice-Président, et du nombre de membres au bureau.

Gérard CORRIGNAN rappelle que la commission gouvernance a travaillé sur « avant la fusion qui décide », et fait des propositions sur après la fusion.

Dominique VIEL demande si tout ce qui est travaillé maintenant ne peut-il pas être remis en cause après la fusion.

Benoît ROLLAND précise qu'en effet cela pourra être remis en cause, mais le rôle de la commission est de définir les règles pour avant la fusion.

Après avoir procédé au vote :

Abstention : 6

Contre : 0

Pour : 72

Décision à la majorité de déléguer au conseil communautaire commun :

- *La gouvernance :*
 - *Les positions sur le ou les projets d'accord locaux...*
 - *Les positions sur la composition du Bureau, nombre de vice-présidents et les délégations...*

- *Études : la validation d'études nécessaires au processus de fusion.*
- *Fiscalité : les questions de politique fiscale, harmonisation des taux, exonérations...*
- *Financement des services : politique tarifaire, harmonisation, qui assure le financement ?...*
- *Solidarité : ajustement des politiques de solidarité...*
- *Gestion des compétences : décisions d'harmonisation des compétences existantes, définition de l'intérêt communautaire, nouvelles compétences...*
- *RH : Politique d'harmonisation des régimes indemnitaires et des conditions de travail...*
- *Toute dépense supérieure à 50 000 euros.*

Cette liste pourra être amendée par le Conseil Communautaire Commun (CCC) lui-même.

Toutes les autres thématiques seront décidées en Conférence des Maires.

B - Les questions sur le projet de cette nouvelle communauté :

Quelles sont les priorités et ambitions de CMC en termes de services à la population ou d'équipements ?

Quelle position de CMC par rapport aux projets en cours ou à venir qu'ils soient communautaires ou communaux ?

Quels mécanismes de solidarité mettre en œuvre ?

Quels moyens pour financer les projets ? Quelle devra être la place du citoyen dans cette nouvelle communauté ? (fonctionnement du conseil de développement...)

Il s'agit là de construire un **projet de territoire** à partir des besoins et attentes de la population en matière de services et d'équipements, qu'il convient de prioriser et décliner en projet pour une période de 3 à 5 ans.

Parallèlement il faudra mener une réflexion sur la **politique de solidarité** à mettre en œuvre à l'échelle du nouveau territoire, dans le respect de l'équilibre financier des communes.

Ces deux axes de réflexion devront être analysés à la lumière des moyens dont disposera la communauté. Des arbitrages seront certainement nécessaires pour atteindre un équilibre et aboutir à un **pacte fiscal et financier**.

L'intérêt de la construction d'un projet de territoire est d'avoir une vision claire des objectifs de la communauté, vision construite par l'ensemble des élus du territoire, vision partagée.

Le projet de territoire doit être le cadre général à l'intérieur duquel seront développés les projets, avec une souplesse nécessaire pour s'adapter en permanence aux besoins et aux nouvelles idées.

Le projet de territoire est une démarche qui ne peut ni doit se faire dans la précipitation, il faut du temps pour porter ces réflexions, il faut également une animation impartiale et professionnelle des débats pour ne pas aboutir à un projet qui ne serait que l'agglomération des projets des communautés actuelles, sans cohérence ou logique de territoire.

Pour ce faire la méthode pourrait être la suivante :

Septembre : se mettre d'accord sur la méthode et les objectifs du projet de territoire,
Octobre : lancement de la procédure de sélection d'un cabinet pour nous accompagner dans la démarche,
Décembre : choix du cabinet,
Janvier : le nouveau conseil débute le travail,
Fin 2017 : validation du projet de territoire.

Débat :

Raymond LE BRAZIDEC explique l'intérêt du projet de territoire et que par expérience il est important de réfléchir au territoire de demain.

Gérard CORRIGNAN indique qu'il est important pour le territoire d'analyser les projets engagés, et de réfléchir en parallèle à ce que nous voulons faire du territoire. Il paraît difficile de faire une projection sur le nouveau territoire sans tenir compte des projets actuels, qui seront à prioriser.

Noël LE LOIR ajoute qu'il sera en effet nécessaire de définir des priorités.

Pascal ROSELIER ajoute que les modes de financement entre les trois intercommunalités ne sont pas les mêmes et qu'il va falloir se mettre d'accord.

Grégoire SUPER précise que ce qui va être présenté est un catalogue de ce que chaque territoire avait prévu, il ne s'agit pas d'un projet de territoire. Il considère que le projet de territoire sera construit à partir de 2017.

Jean Luc GRANDIN alerte sur le fait qu'il ne faudra pas ajouter de pression fiscale, et faire preuve de prudence.

Noël LE LOIR ajoute que pour les projets engagés il a conscience qu'il faut les prioriser mais il a du mal à concevoir que si individuellement les intercommunalités avaient les moyens de les financer pourquoi en se regroupant à 3 il n'y aurait plus les moyens.

Il ajoute que l'objectif est de valider les projets engagés et en 2017 de travailler sur le projet de territoire avec une projection dans le temps par rapport aux moyens financiers.

Raymond LE BRAZIDEC propose de procéder au vote sur la validation de travail sur un projet de territoire en faisant appel à un cabinet.

Après avoir procédé au vote :

Abstention : 2

Contre : 0

Pour : 76

Décision à la majorité de travailler sur un projet de territoire et de faire appel à un cabinet.

II. Présentation des investissements

Construire un projet de territoire est une nécessité qui va prendre du temps, il est donc indispensable de prendre position sur les projets engagés par les communautés actuelles pour sécuriser leurs engagements.

Certains projets qui ne sont pas à un stade avancé ou non urgents pourront être rediscutés dans le cadre de la réflexion sur le projet de territoire.

L'objectif est de **faire une présentation des projets des communautés pour un vote lors du CCC du 28 septembre.**

ANNEXE 1 : TABLEAU DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

1 A 4

III. Choix des sites des services

Proposition de la Conférence des Maires :

Parallèlement à ces questions de fond, il convient d'avancer rapidement sur des questions d'organisation pour qu'au 1^{er} janvier prochain la nouvelle communauté fonctionne.

Le conseil communautaire commun ayant décidé le 30 juin que le siège serait situé à Locminé il est urgent de positionner les autres services pour organiser leur fonctionnement. Ce point est également essentiel pour les agents que l'on se doit d'informer rapidement sur leur lieu de travail.

➔ **Méthode : la conférence des maires propose simplement d'inverser ce qui était prévu à Locminé avec Baud :**

Pôle géographique de BAUD	ETP	Pôle géographique de LOCMINE	ETP	Pôle géographique de ST JEAN BREVELA	ETP
Antenne SPANC	4	Siège administratif	20	Direction Environnement déchets	9
antenne technique	1	Développement éco	2	Direction SPANC	8
Direction CIAS	3	Direction des services techniques	7	antenne technique	1
Services à la population et aménagement				Antenne CIAS	2
ADS	4				
Transports scolaires	3				
Direction Tourisme	2				
	17		29		20

Débat :

Les élus s'interrogent sur le pôle déchets, à savoir pourquoi il n'y a pas une antenne déchet sur Baud pour pouvoir apporter des réponses aux usagers.

Benoît ROLLAND indique qu'il est en effet important d'engager cette réflexion pour qu'il y ait un premier niveau d'information sur les territoires.

Hervé LAUDIC indique que de multiplier les antennes sur tout le territoire peut avoir des conséquences sur la masse salariale. Il demande d'avoir d'ici fin décembre un tableau précisant les masses salariales cumulées des trois intercommunalités avant la fusion.

Jean Paul BERTHO indique qu'il s'agit d'une proposition et qu'il faudra adapter les effectifs en fonction des besoins de la population.

Raymond LE BRAZIDEC demande que le conseil communautaire commun se positionne afin que ce soit présenté en réunion du personnel de demain.

Hervé LAUDIC demande si les agents perçoivent une indemnisation s'ils changent de lieu d'embauche.

Raymond LE BRAZIDEC informe qu'il existe un dispositif de compensation financière pour une période d'une année, et qu'il relève d'une décision des élus.

Après avoir procédé au vote :

Abstention : 22

Contre : 1

Pour : 55

Décision à la majorité de valider le choix des sites présenté ci-dessus.

IV. Services techniques

La commission a étudié le fonctionnement des BE de Locminé et de Saint-Jean. Il est apparu que celui de Locminé intervient surtout sur la voirie et celui de Saint-Jean sur la voirie et les bâtiments.

La commission estime que le BE a un intérêt mais qu'il faut tenir compte des paramètres suivants dans le cadre de la fusion :

- CMC doit tout d'abord définir le mode de gestion du patrimoine communautaire : 45 bâtiments, nombreuses zones d'activités, voirie communautaire sur deux Communautés de Communes actuellement
- Les BE doivent poursuivre le suivi des opérations en cours
- La facturation de son activité pour l'ensemble du territoire doit être envisagée
- Le contenu et la planification de son activité doivent être fixés

La commission a également débattu de la voirie communautaire et souhaite connaître la position de Saint-Jean Communauté sur le sujet. Elle a rappelé qu'en dehors de la question du financement, les communes conservent la maîtrise des travaux réalisés. (exemples de Baud et de Locminé)

ANNEXE 2 : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FUSION SERVICES TECHNIQUES DU 7 JUIN 2016

5 A 6

Avis de principe de la Conférence des Maires sur le maintien du bureau d'étude :

Les élus proposent de maintenir le bureau d'étude et de le rendre payant pour toutes les communes. La question du développement de ce service sera à étudier.

V. SPANC

La commission s'est exprimée sur quatre questions :

- **Convergence de la tarification** : Elle doit être mise en place à partir d'une simulation du budget 2017.

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable pour la convergence tarifaire.

- **Fréquence des visites** : Elle propose la fréquence de 4 ans qui permet de correspondre à l'obligation de vidanges , d'offrir un service public de qualité en suivant les installations et enfin de garantir une assise financière du budget qui a l'obligation de s'équilibrer.

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable pour établir une fréquence de visite tous les 4 ans.

- **Réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique** : L'agence de l'eau demandera à CMC de retenir un mode de maîtrise d'ouvrage. La commission propose de retenir la réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique parce qu'elle a connu des résultats conséquents sur Baud (500 installations) et Locminé (120 installations) alors qu'elle n'a pas débuté sur saint-Jean. Elle propose également que les marchés soient territorialisés pour que plusieurs opérateurs puissent être retenus.

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable dès lors que les marchés seront territorialisés.

- **Choix du logiciel d'exploitation** : La commission propose de retenir le système d'exploitation sous autocad et access en liaison avec le SIG. Ce dispositif présente l'intérêt d'être gratuit et d'être opérationnel depuis de nombreuses années sur Baud et Locminé.

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable au module SIG-SPANC dès lors qu'il permette la facturation et l'intégration dans le PES V2

Après avoir procédé au vote décision à l'unanimité de retenir le module SIG SPANC et de s'assurer qu'il permette la facturation et l'intégration dans le PESV2.

ANNEXE 3: COUTS DE CONTROLE SPANC 2016 7 A 8

ANNEXE 4: COMPTE-RENDU COMMISSION EAU ET ENVIRONNEMENT DU 8 JUIN 2016 9 A 11

ANNEXE 5: ORGANIGRAMME SPANC 12

VI. Gouvernance

Pour faire suite aux échanges préalables, il conviendrait d'avancer sur le nombre de commissions qui pourraient être nécessaires au fonctionnement de la nouvelle Communauté.

Ainsi, 12 commissions ont été proposées :

- 1 Déchets, REOM, déchèteries
- 2 Assainissement, gestion de l'eau, zones humides, bassin versant, GEMAPI, plan climat énergie
- 3 Services Techniques (voirie, espaces verts, bâtiments, SIG)
- 4 Social (CIAS, relai gérontologique)
- 5 Enfance Jeunesse (RAM, multi-accueil, ALSH, LAEP ...) ; Transport Scolaire
- 6 Culture (musique, danse, animation culturelle ...)
- 7 Sport (Centres aquatiques, intervention dans les écoles ...)
- 8 Communication (site internet, supports divers, multimédia ...)
- 9 Tourisme
- 10 Logement, cadre de vie, urbanisme
- 11 Administration générale (RH, système d'information, moyens généraux ...) Finances, fiscalité, solidarité
- 12 Développement économique (gestion des ZA : tarifs, politique de soutien aux entreprises ...)

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable à ce que soient validées les 12 commissions exposées ci-dessous.

Benoit QUERO précise que s'il est prévu 12 Vice-Présidents il y aura 1 Président en plus, donc soit 13 postes alors que la commission gouvernance avait envisagé un équilibre territorial à 4 élus par intercommunalité.

Philippe FONSART demande à ce que le conseil communautaire commun décide ce soir sur une proposition de 11 commissions, soit 11 Vice-Président et 1 Président, en regroupant la commission tourisme avec la commission culture.

Raymond LE BRAZIDEC propose de procéder au vote sur la proposition du nombre de Commissions à 11.

Après avoir procédé au vote :

Abstentions : 13

Contre :0

Pour :65

Décision à la majorité de déterminer 11 commissions et 11 Vice Présidences.

ANNEXE 6: COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION GOUVERNANCE DU 30 MAI 2016

13 A 17

VII. Déchets

Le Comité de pilotage a émis un avis favorable sur le positionnement de la déchèterie au Bardeff avec une étude de plate-forme de déchets sur le site de Plumelin ou les environs.

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable à la proposition de la commission pour le positionnement de la déchèterie sur le site du Bardeff à Bignan, et à l'étude de la plateforme de déchets verts sur Plumelin.

Décision à l'unanimité de valider :

- **Le positionnement de la déchèterie sur le site du Bardeff à Bignan,**
- **de lancer une étude sur une plateforme de déchets verts à Plumelin,**
- **et d'ajouter de lancer une étude sur une plateforme de déchets verts à Baud.**

ANNEXE 7: RÉUNION COMMISSION DECHETS DU 27-04-2016

18 A 36

VIII. Sport : centre aquatique

La commission Sport s'est penchée sur le fonctionnement des Centres Aquatiques. Si les équipements sont aujourd'hui très différents, certaines pratiques nécessitent une harmonisation, d'autres pas.

La commission propose donc :

a. L'harmonisation de la durée des séances scolaires en primaire

Actuellement la durée de séance varie de 45 à 60 minutes, considérant les préconisations de la circulaire ministérielle relative à l'enseignement de la natation, la commission propose de retenir une durée de 45 minutes pour les cours en primaire.

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable sur la proposition de la commission, à savoir de retenir la durée de 45 minutes pour les cours de natation en primaire.

b. Mise à disposition d'un MNS en enseignement pour les écoles primaires

Cette pratique existe actuellement à Aqua'lud, la commission propose de l'étendre à l'ensemble du territoire. Le coût de cette extension de prestation serait de 4 132 € par an.

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable à la mise à disposition d'un MNS en enseignement primaire.

c. L'harmonisation des tarifs pour les activités identiques dans les 2 établissements :

Une convergence des tarifs entre les 2 équipements a été proposée (pour les cours d'aquagym, de natation adultes et de natation enfants) afin d'atteindre celui de Baud Communauté si celui-ci était le plus élevé ou celui de Locminé Communauté dans le cas contraire (tarifs des extérieurs).

Il est apparu que le lissage des séances de perfectionnement pour adulte à Baud Communauté entraînerait une hausse de près de 30% sur 3 ans. Cependant, cette hausse est à relativiser dans la mesure où Baud Communauté propose actuellement l'offre la plus basse du département et que **la dernière augmentation des tarifs remonte à 3 ans.**

Pour les autres activités, l'harmonisation semble difficile car les 2 établissements proposent une offre différente dans des conditions d'accueil différentes également.

<i>Evolution du tarif des cours de natation enfants 2016/2019</i>				
	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
LC	76,85 €	78,73 €	80,61 €	82,50 €
BC	71,90 €	75,43 €	78,96 €	82,50 €

<i>Evolution du tarif des cours de natation initiation adultes 2016/2019</i>				
	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
LC	82,00 €	84,00 €	86,00 €	88,00 €
BC	85,00 €	86,00 €	87,00 €	88,00 €

<i>Evolution du tarif des cours de natation perfectionnement adultes 2016/2019</i>				
	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
LC	82,00 €	84,00 €	86,00 €	88,00 €
BC	60,70 €	69,80 €	78,90 €	88,00 €

<i>Evolution du tarif des cours d'aquagym 2016/2019</i>				
	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
LC	82,00 €	84,00 €	86,00 €	88,00 €
BC	60,70 €	69,80 €	78,90 €	88,00 €

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable pour mettre en place la convergence des tarifs proposée ci-dessus.

d. L'harmonisation du nombre de séances en primaire :

Actuellement à Baud Communauté (BC) les cycles peuvent comporter 11 ou 12 séances ; à Locminé Communauté (LC), les cycles de natation comportent 10 séances quel que soit le type d'établissement. Les préconisations de la circulaire n° 2011-090 du 07/07/2011 relative à l'enseignement de la natation à l'école évoquent une dizaine de séances.

La commission propose que soit mis en place un forfait de 11 séances avec 10 séances garanties.

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable pour que soit mis en place un forfait de 11 séances avec 10 séances garanties.

e. La durée des séances proposées aux établissements du secondaire :

A Locminé Communauté tous les créneaux durent 45 minutes ; à Baud Communauté ceux-ci sont variables, et durent 1h15 ou 1h30. Après consultation des enseignants de LC il ressort effectivement qu'une durée d'1h serait souhaitable pour 2 établissements et d'1h30 pour le 3^{ème}. Pour BC les durées actuelles conviennent aux établissements.

La commission propose que les établissements restent libres de leur choix sur le sujet de la durée des séances dans la limite d'une durée minimum d'une heure pour l'ensemble des établissements scolaires.

Avis de la conférence des Maires :

Favorable pour suivre la proposition de la commission, c'est-à-dire que les établissements restent libres de leur choix avec une durée minimum d'une heure.

f. La question du financement du transport dans le cadre de la natation scolaire

Ce sujet n'est pas une question d'organisation du service « Piscines » mais une question financière à traiter de façon transversale avec la commission « Solidarité ».

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable à ce que cette question soit traitée en commission solidarité.

g. L'organisation du nouveau service « Piscine » :

L'organisation du service piscine pourrait-être la suivante :

Comme ce futur service sera composé de 2 établissements, une direction distincte serait nécessaire ; cependant, un des 2 directeurs devrait prendre la responsabilité du service de manière à coordonner celui-ci en terme de ressources humaines, d'animation, de projets mais également au niveau financier.

La commission est favorable à la création d'un poste de directeur de la piscine de Baud, ainsi qu'un poste de directeur du service à moyens constants.

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable à la création d'un poste de directeur de la piscine de Baud, ainsi que d'un poste de directeur du service, à moyens constants.

Martine LE LOIR précise qu'il sera surement nécessaire d'étaler dans le temps ces harmonisations car l'usager risque de réagir de par l'augmentation des coûts et la réduction du service à la population.

Pascal ROSELIER donne l'exemple sur son territoire des ordures ménagères, qui avec l'intégration de Saint Jean Communauté, a été défavorable au contribuable qui paye beaucoup plus cher avec le même service.

Les élus de Baud indiquent qu'une augmentation soit envisagée sur les tarifs notamment à Baud sera mieux perçue par la population avec le nouvel équipement.

Ils demandent de commencer l'augmentation doucement et d'augmenter un peu plus dès que le nouvel équipement sera construit.

Noël LE LOIR indique qu'il comprend la réflexion et qu'il est nécessaire de revoir le sujet.

Raymond LE BRAZIDEC propose que la commission se revoie et retravaille le sujet des tarifs et des séances.

Sur l'organisation du service Raymond LE BRAZIDEC propose de procéder au vote pour que celle-ci se mette en place.

Décision à l'unanimité de valider un Directeur du centre aquatique à BAUD et un poste de Directeur de service, à moyens constants.

IX. Logement et Cadre de vie

a. ADS

La commission logement a travaillé sur l'organisation et les missions du service ADS. Les services de Baud Communauté et Saint Jean Communauté sont actuellement composés de 4,3 ETP avec des missions partiellement différentes.

Les propositions de la commission sont les suivantes :

- CUa : laisser le choix aux communes de les conserver (cas de Saint Jean Communauté) ou de les faire réaliser par le service (Baud Communauté et Locminé Communauté).
- Fiscalité : faire réaliser les formalités par les services et envoyer à la DDTM pour perception des taxes (déjà fait à Saint Jean Communauté mais pas à Baud Communauté et Locminé Communauté).
- Assurer une veille juridique (8 heures par mois)
- Prévoir des temps de formation des agents communaux, 25 heures pour la veille juridique (2 séances 2 fois par an) et 70 heures pour les nouveaux agents des communes (5 agents par an).
- Rendre le service payant pour l'ensemble des communes, avec une réserve des élus de Saint Jean Brévelay, plus sur la conséquence financière que sur la logique. Ce point devra être analysé de façon globale par la commission solidarité s'il est validé.

Ces différents avis conduisent à la simulation suivante :

PROPOSITION Traitement des CUa, augmentation du temps de veille juridique, mise en place d'un accueil à la demande des mairies			FUTURE CC		Saint Jean Communauté +		BAUD LOCMINE	
			Heures	Nb	Heures	Nb	Heures	Nb
INSTRUCTION	Certificat d'urbanisme informatif (Cua)	0,4	164	410	0		164	410
	Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)	1,25	91	73	35	28	56	45
	Déclaration Préalable (DP)	1,75	578	330	203	116	375	214
	Permis de Construire (PC)	3,5	707	202	312	89	396	113
	Permis d'Aménager (PA)	15	0	0	0	0	0	0
	Permis de Démolir (PD)	0,5	4	7	1	2	3	5
	Autorisation de Travaux (AT) simple	0,5	39	78	17	33	23	45
	Autorisation de Travaux (AT) / PC	0,5	2	3	2	3		
	PC/PA modificatif	0,75	20	26	5	7	14	19
	Annulation / prorogation / transfert	0,4	4	10	2	4	2	6
Déclaration d'Ouverture de Chantier / Déclaration Attestant l'Achèv des Tx	0,15	23	155	8	51	16	104	
TOTAL			1 631	1 294	583	333	1 048	961
FISCALITE	Réalisation des dossiers fiscaux (remplir un formulaire, joindre copie de l'arrêté et formulaire cerfa) et envoi à la DDTM		47		16		31	
	Simulation de la TA pour chaque dossier							
SOUTIENS aux COMMUNES	Relecture et avis des projets de PLU (règlement)		399		133		266	
	Suivi des réunions de PLU en cours de révision ou d'élaboration et rendu des avis dans le cadre des PPA							
	Analyse de pré-dossiers (appel des communes quand elles reçoivent du public) pour connaître la faisabilité de projet avant dépôt							
	Conseil aux communes concernant les procédures et la complétude de dossier							
	Conseil aux communes concernant l'interprétation de leur document d'urbanisme							
Veille juridique relative aux évolutions réglementaires : lecture des nouveaux textes et jurisprudences et évaluer les conséquences sur nos actes		48		8 heures par mois				
OPEN ADS	Mise à jour réglementaire		48		13		35	
	Modification des lettre-types							
	Amélioration / Communauté							
	Formation et aide aux communes dans la manipulation de la plate-forme							
AUTRES	Accueil du public		177		67		110	
	Accueil des porteurs de projets (gros projet communaux, industriel, lotissements, ...)							
	Visite de terrains quand problème d'interprétation de dossiers							
	Contrôle de conformité obligatoire							
	Accompagnement des communes aux contrôle de conformité des PA si la commune le souhaite							
FORMATION	préparation et formation en 2 séances 2x/an : veille		25					
	formation de nouveaux agents à l'urbanisme et/ à la plate-forme		70					
SECRETARIAT	Aller à la poste tous les matins		286		78		208	
	Enregistrement courrier arrivé et départ							
FATURATION et COPIE			65		22		43	
GESTION DE SERVICE	congés, organisation, transfert d'informations		45					
Ancien temps de FORMATION de BERENICE à compter comme temps			240		182		0	
TOTAL			1 449					
TOTAL en heures			3 080		1 093		1 741	
	temps annuel du service		6160			1 ETP	1607	
	équivalent ETP		3,83					

Eléments à prendre en compte pour analyser ce tableau :

- étude réalisée sur la base des dossiers reçus au 2ème semestre 2015 et n'est pas une moyenne d'activité

- des estimations de temps restent approximatives (veille juridique notamment difficilement évaluable)
- ce tableau ne compte aucun permis d'aménager déposé. Or sur le territoire de Locminé, 2 Pa sont en cours d'instruction actuellement, 1 est à venir sur le territoire de Baud Communauté et le nombre de dossiers va également augmenter sur le territoire de Moréac suite à l'approbation du PLU.
- ce tableau ne tient pas compte d'une augmentation du nombre de mise en révision des documents d'urbanisme qui pourraient exploser pour la grenellisation et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT.

Avis de la Conférence des Maires sur les différents points :

- CUa : favorable à la proposition de la commission, c'est-à-dire le maintien du fonctionnement actuel.
 - Fiscalité : favorable pour que les formalités soient effectuées par les services et envoyées à la DDTM pour la perception des taxes.
 - Veille juridique : favorable pour que soit instaurées 8 heures par mois consacrées à cette activité.
 - Formation des agents communaux : favorable pour que soit prévu des temps de formation pour les agents communaux et les nouveaux agents des communes.
 - Facturation du service : favorable à la majorité à la mise en place d'un service payant sur tout le territoire.
- Et elle propose que les conséquences soient étudiées par le groupe de travail solidarité.

Raymond LE BRAZIDEC propose de procéder au vote sur le nombre d'ETP du service à 3,8.

Décision à l'unanimité de valider le nombre d'ETP du service à 3,8 ETP.

b. Transfert de la compétence « aire d'accueil des gens du voyage »

La commission a également abordé le transfert de la compétence « aire d'accueil des gens du voyage » qui sera transférée au 01/01/2017 à la nouvelle Communauté.

La commission propose de ne pas travailler sur cette compétence d'ici la fin de l'année.

Avis de la Conférence des Maires :

La Conférence des Maires propose que la commission travaille sur le dossier avant le 1^{er} janvier 2017.

c. PLUi

Une réunion d'information destinée à éclairer les communes et leur permettre de délibérer au cours des 3 premiers mois de 2017 a été organisée à Plumelec le 8 juin, avec l'intervention de la DDTM et de Jany FROISSART venu témoigner.

Le compte-rendu a été transmis à l'ensemble des 19 maires le 16 juin 2016.

X. Commission « enfance-jeunesse »

Les points suivants ont fait l'objet d'une validation en COPIL et sont présentés ici après avis de la conférence des Maires.

CLSH :

La commission, après avoir analysé le fonctionnement du CLSH de Locminé Communauté ainsi que ceux des communes préconise que :

- La future communauté conserve la compétence CLSH. Le CLSH de Locminé sera donc considéré d'intérêt communautaire.
- Les communes qui disposent actuellement d'un CLSH communal seront libre de demander ou non le transfert avant le 31/12/2016 pour une gestion intercommunale effective au 1^{er} septembre 2017.
- Des partenariats pourront être engagés entre la future communauté et les communes pour mener des actions collectives, à la carte, avec les centres intéressés.
- Le point le plus problématique pour les petits centres est la gestion administrative et qu'à ce titre un travail pourrait être engagé avec la future communauté.

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable conformément à la proposition de la commission.

LAEP :

Pas de problématique particulière.

RAM :

- Problème d'ETP par rapport aux effectifs d'assistantes maternelles et au ratio de la CAF : proposition de passer de 3,5 à 4,1 ETP : Il existe 3 RAM sur le territoire fusionné avec des volumes ETP différents sur les 3 sites. Le RAM de Baud Communauté fonctionne avec 1.5 ETP pour 98 assistantes maternelles et les RAM de Saint Jean et Locminé Communauté avec 1 ETP pour respectivement 99 et 92 assistantes maternelles. A ce jour, les temps impartis à ces deux derniers RAM sont insuffisants pour remplir les missions imposées par la CNAF qui préconise 1 ETP pour 70 assistantes maternelles en activité.
La fusion va générer aussi des temps de concertation, de régulation pour une harmonisation du service rendu au public. Cela permettra aussi la mutualisation.

Avis de la Conférence des Maires :

Favorable à la proposition de la commission.

- Organisation territoriale : Proposition de redécoupage des 3 territoires de RAM (cf CR du 17 mai) : Plusieurs hypothèses ont été soulevées par les techniciens. La première qui vise à maintenir les services dans le même fonctionnement ne permet pas de construire un projet cohérent pour le nouveau territoire. Le maintien des 3 sites, sans sectorisation avec une ouverture pour tous présente également un inconvénient majeur, le risque de manipulation et de gestion difficile des conflits par les animatrices qui ne pourraient pas garantir une continuité dans l'accompagnement des usagers s'ils sollicitent plusieurs Relais. La troisième hypothèse retenue par la commission et soutenue par les techniciens est apparue comme la plus pertinente : réorganisation sectorisée des 3 sites en pensant aux habitudes de circulation des usagers.

Site 1 : Baud, Bieuzy, Guénin, la Chapelle Neuve, Melrand, Pluméliau, St Barthélémy soit 105 assistantes maternelles

Site 2 : St Jean Brévelay, Billio, Buléon, Guéhenno, Plumelec, St Allouestre et Bignan pour la moitié des assistantes maternelles soit 59 assistantes maternelles

Site 3 : Locminé, Evellys, Moustoir Ac, Plumelin, Bignan pour la moitié des assistantes maternelles et Moréac soit 125 assistantes maternelles

La sectorisation se ferait en fonction du lieu d'habitation de l'assistante maternelle, tout en gardant une souplesse de réponse à des demandes spécifique inscrite dans un règlement intérieur du Relais.

La conséquence de cette réorganisation des sites entrainera un redéploiement des postes sur les sites et une nouvelle organisation des postes pour les agents. Ce travail sera à prévoir dans les mois à venir.

Avis de la conférence des Maires :
Favorable à la proposition de la commission

Multi-accueils :

- Un travail sur les critères d'attribution des places est en cours à partir de l'expérience de Saint Jean et Locminé en tenant compte des contraintes de la DSP prévue pour le projet de Pluméliau. Les périodes de fermeture ont été également analysées. Ce travail sera présenté en septembre.

Organisation du service « Enfance Jeunesse »

La commission préconise la création d'un poste de « direction-coordination » par agrégation des temps de coordination actuel (soit 0,55 ETP) concentrés sur un même agent, il n'y a donc pas d'augmentation de temps de travail pour cette mission. Dans cette hypothèse, 2 agents seraient candidat au poste. Un jury a été constitué en COPIL avec un élu de chaque communauté de communes qui n'est pas en relation directe avec les candidats, un professionnel de la Caf, un responsable de service enfance d'une autre collectivité.

Avis de la Conférence des Maires :
Favorable à la proposition de la commission

Raymond LE BRAZIDEC propose de passer au vote sur toutes les thématiques.

Décision à l'unanimité de valider toutes les propositions de la commission, et notamment le nombre d'ETP.

XI. Affectation des agents sur les postes

Proposition de reporter l'information des nouveaux postes aux agents à après la décision de localisation des services par le CCC.

Proposition que les agents soient reçus par le futur Directeur de pôle.

XII. Constitution de jurys lorsqu'il y a plusieurs candidats sur un même poste

Méthode proposée :

- Définir une fiche de poste avec les agents concernés.

- Faire valider la fiche de poste par le Président de la Commission.
- Constituer les jurys composés :
 - o D'un élu par intercommunalité qui n'est pas en relation avec les agents,
 - o De deux professionnels extérieurs dans le domaine,
 - o du futur Directeur du Pôle dans lequel l'agent va travailler, et/ou du DGS en charge de la thématique (l'un et/ou l'autre seront observateurs)
- constituer une grille d'évaluation commune avec désignation d'un Président de Jury, et une trame d'animation de l'entretien.

ANNEXE 10: PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE TRAME D'ENTRETIEN

60 A 61

Avis de la Conférence des Maires :
Favorable à la proposition de trame

ANNEXE 11: PROPOSITION DE GRILLE D'EVALUATION INDIVIDUELLE

62 A 63

Avis de la Conférence des Maires :
Favorable à la proposition d'exemple de grille d'évaluation individuelle

ANNEXE 12: PROPOSITION DE GRILLE D'EVALUATION COLLECTIVE

64 A 65

Avis de la Conférence des Maires :
Favorable à la proposition d'exemple de grille d'évaluation collective.

Nombre de jurys à constituer:

- Transport scolaire
- Déchets
- Tourisme
- Centre aquatique : responsabilité de la piscine de Baud

(Déjà constitué : Enfance Jeunesse)

Constitution des jurys par la Conférence des Maires :
La conférence propose que chaque intercommunalité transmette la liste de ses membres pour les jurys.

Les communautés ont désignés les membres suivants :

Jury du Service	Elus de Locminé Communauté	Elus de Baud Communauté	Elus de Saint Jean Communauté
Enfance Jeunesse	André GUILLEMET	Noel Le Loir	Pierre BOUEdO
Transport scolaire	André GUILLEMET	Léon Quilleré	Gérard LE ROY
Déchets	Jacques LE MOUËL	Jean Paul Bertho	Dominique VIEL
Tourisme	Pierre GUEGAN	Benoit Quéro	Jean-Claude DIABAT
Centre aquatique	Philippe CORBEL	Léon QUILLERE	Dominique VIEL

**Raymond LE BRAZIDEC propose de passer au vote sur toutes les thématiques.
 Décision à l'unanimité de valider toutes les propositions de la commission.**

XIII. Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les systèmes d'informations

Dans le cadre de la fusion des trois intercommunalités, il est nécessaire de procéder à une mise en commun des systèmes d'information. Pour cela il est proposé de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les intercommunalités.

Il a été convenu que ce soit Locminé Communauté qui lance le marché.

Le contenu de la mission est le suivant :

PHASE 1 : DIAGNOSTIC

PHASE 2 : ELABORATION DE SCENARII DE CONCEPTION DU SYSTEME D'INFORMATION

1. RECUEIL DES BESOINS TECHNIQUES ET METIERS

2. PROPOSITION DE SCENARII

3. CHOIX DU SCENARIO RETENU ET PROGRAMME D' ACTIONS

PHASE 3 : MISE EN PLACE DU SYSTEME D'INFORMATION

1. ACCOMPAGNEMENT A LA REALISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

2. ASSISTANCE A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS

3. ASSISTANCE ET SUIVI DES INTERVENTIONS DES PRESTATAIRES

Les critères de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants:

- Prix de la prestation : **40 %**
- Valeur technique : **60 %** avec une analyse de la base des sous critères suivants :
 - *Note méthodologique : 20% (10%, et 10% sur les documents demandés)*
 - *Planning : 15%*
 - *Proposition financière : 25% (présentation détaillée 10%, cout moyen de l'heure d'intervention sur la base du nombre d'heures de travail par phase : 15%).*

Afin de sélectionner le candidat retenu et de suivre l'exécution de la mission, il a été procédé à la désignation :

- d'un **comité de pilotage** : composé d'un élu titulaire et d'un élu suppléant par intercommunalité, et des membres du comité technique.

Les membres désignés sont les suivants :

Prénom	Nom	Fonction	CP Ville
Michel	JAFFRÉ	Membre du Comité de pilotage fusion des systèmes d'information	56500 EVELLYS
Grégoire	SUPER	Membre suppléant du Comité de pilotage fusion des systèmes d'information	56500 LOCMINÉ
Céline	DUBE-JARDIN	Technicienne au Comité de pilotage fusion des systèmes d'information	56500 LOCMINÉ
Jean Paul	BERTHO	Membre du Comité de pilotage fusion des systèmes d'information	56150 BAUD
Jean-Luc	COLLET	Technicien au Comité de pilotage fusion des systèmes d'information	56150 BAUD

Jean-Claude	DIABAT	Membre du Comité de pilotage fusion des systèmes d'information	56420 GUEHENNO
Christiane	LE NEZET	Membre suppléante du Comité de pilotage fusion des systèmes d'information	56500 BIGNAN
Magali	GREMY	Technicienne au Comité de pilotage fusion des systèmes d'information	56660 SAINT JEAN BREVELAY

Un élu référent sera à désigner parmi les 3 élus.

- et d'un **comité technique**. : proposition de désigner trois techniciens (Céline Dubé-Jardin, Jean Luc COLLET et Magali GREMY), et l'élu référent.

La première réunion du comité de pilotage consistera à auditionner les candidats, et négocier avec eux. **La date proposée est le mardi 20 septembre à 14h00** dans les locaux de Locminé Communauté.

Raymond LE BRAZIDEC propose de passer au vote sur toutes les thématiques.

Décision à l'unanimité de valider la création de ces instances de décision pour le marché des systèmes d'information.

Raymond LE BRAZIDEC informe que la réunion du conseil communautaire du 28 septembre est décalée à 19H au lieu de 18h30, du fait d'une réunion organisée par le Préfet sur la fusion des trois intercommunalités.

XIV. État d'avancement des travaux des commissions

COMPETENCES	POINTS A DISCUTER	AVIS DE LA COMMISSION	DECISION DU COMITE DE PILOTAGE	POINTS REPORTEES	DOCUMENTS
FISCALITE-SOLIDARITE	- Etat des lieux de l'existant en matière de solidarité, DSC et FPIC - Etat des lieux du financement de la voirie	Accompagnement de Jean-Michel SCHMITT afin d'avoir une vision financière globale de la future intercommunalité. Remise du document d'analyse de JMS Consultant présenté le 24 mai 2016	Avis favorable du 24/05//2016		
DECHETS	- Lancement de la mise en œuvre de la Redevance Incitative sur Baud Communauté	- Favorable après accord sur le cahier des charges techniques			
	- Déchèterie	- favorable d'une seule déchèterie sur le territoire - Proposition de la positionner au Bardeff et d'étudier une plateforme de déchets verts plus centrale	- Avis favorable du 24/05/2016		
TRANSPORTS SCOLAIRES	Diagnostic et organisation du service	Réalisé – pas de contrainte particulière. Le service fonctionne de manière identique dans la globalité. Besoin : 2 bureaux			
SOCIAL	Etat des lieux des services	Réalisé 2 sites comme actuellement avec 2 bureaux chacun			
MUTUALISATION	Présentation de l'existant	Nécessité de présenter la mutualisation de Locminé à l'ensemble des maires – présentation réalisée le 31/03/2016			
ENFANCE JEUNESSE	CLSH : Transfert de la compétence sur Baud et Saint Jean Communauté LAEP : Rien RAM :	Laisser libre chaque commune de son choix	- Validé le 24/05/2016		

	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation territoriale - ETP <p>Multi-accueils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Critères d'attributions des places - Fermetures - Logiciel <p>Organisation du service enfance jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Redécouper en fonction de la proximité géographique - Ajustement sur les ratios de la CAF <p>En cours Présentation au COPIL de septembre</p> <p>Proposition d'une direction-coordination à 0,55 ETP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Validé le 24/05/2016 - Validé le 24/05/2016 - Validé le 24/05/2016 		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<p>Politique d'aide aux entreprises artisanales et industrielles</p> <p>Soutien à l'agriculture</p> <p>Transfert des zones d'activités</p> <p>Projet en cours avant la fusion étudié par la commission : incubateur d'entreprises</p> <p>Dimensionnement et organisation du service dépendant de la politique retenue</p>	<p>En cours, avis de la commission arrêtée</p> <p>En cours</p> <p>En cours dans chaque CC pour le 31/12</p> <p>En cours</p> <p>Missions du service non déterminées,</p>			

COMMUNICATION	Nom de la communauté Logo Plan de communication Site internet : travail en cours	Réalisé En cours 7 juin OK	Réalisé OK en cours de mise en œuvre Ok en cours de réalisation	Présenté en conférence des Maires du 21/06/16	
GOUVERNANCE	Accord local Composition du Bureau Nombre de VP Délégation au Bureau et Président Niveau de décision du COPIL, conférence des Maires, conseil communautaire commun Nombre de commissions	En cours, 26 mai En cours, 26 mai	En cours de discussion En cours de discussion	Présenté en conférence des Maires du 21/06/16 Présenté en conférence des Maires du 21/06/16	
LOGEMENT ET CADRE DE VIE	Définition des missions du service ADS Organisation du service ADS Financement du service ADS	En cours 26 mai En cours 26 mai		Présenté en conférence des Maires du 21/06/16 Présenté en conférence des Maires du 21/06/16 Question transversale avec solidarité...	

	<p>Transfert de la compétence « aire d'accueil des gens du voyage »</p> <p>Mise en place d'un PLH</p> <p>Mise en place d'un OPAH</p>	26 mai		<p>Présenté en conférence des Maires du 21/06/16</p> <p>Après le 01/01/2017</p> <p>Après le 01/01/2017</p>	
SPORT	<p>Analyse des besoins du territoire</p> <p>Harmonisation des pratiques : -Natation scolaire -Aquagym</p> <p>Tarifcation : proposition de convergence sur 3 ans</p> <p>Organisation du service</p> <p>Financement du service et du transport</p>	<p>OK</p> <p>En cours 25 mai</p> <p>OK</p> <p>En cours 25 mai</p> <p>En cours 25 mai</p>		<p>Présenté en conférence des Maires du 21/06/16</p> <p>Présenté en conférence des Maires du 21/06/16</p> <p>Présenté en conférence des Maires du 21/06/16</p> <p>Question transversale avec solidarité...</p>	
ORGANISATION ADMINISTRATIVE	Affectation des services	Présenté le 24 mai	<p>Organigramme fonctionnel approuvé</p> <p>Intervention CDG approuvée</p>		
ORGANISATION TECHNIQUE	<p>Organigramme</p> <p>Affectation du pôle technique</p>	<p>Responsable du pôle Me Wallet, Mr Mercier responsable des bâtiments</p> <p>Direction du pôle aux services techniques de Moréac, antenne à</p>			

	Rôle du bureau d'études Voirie Communautaire	Baud et à St Jean Maintien du bureau d'étude. Souhaite une discussion sur le mode de facturation aux communes sur l'ensemble du territoire. Souhaite déterminer des règles de fonctionnement du BE (qu'est-ce qu'il fait, comment cela est programmé...) Quelle est la position de Saint Jean Communauté sur le transfert de la voirie.			
TOURISME	Site internet Taxe de séjour Destination touristique Direction	Celui de l'OTI de Locminé/St Jean Mise en place en 2017 Proposition de maintenir les deux destinations après échange avec les professionnels. Avis du Cté de pilotage, Direction unique			
CULTURE	Diagnostic écoles de musique, la Maillette, service de St Jean Organisation du service Création d'une direction de la culture ? Contenu pédagogique Tarification Association des partenaires Rôle spécifique du monde	Réalisé			

	associatif à St jean				
Eau, environnement	<p>Organisation des syndicats de bassin du Blavet et de l'Oust</p> <p>Compétence Gémapi</p> <p>Organisation du Spanc</p> <p>Diagnostic EU</p>	<p>Représentation, financement, compétences déléguées par CMC</p> <p>Etude, organisation, financement</p> <p>Dimensionnement (compétences obligatoires et facultatives) 1 site principal à Baud, un autre à St jean</p> <p>Etat des lieux, régie sur Baud Cté, intervention de la SAUR sur Locminé et St jean</p> <p>Etude spécifique à programmer</p>			
DIALOGUE SOCIAL	Compte rendu de la réunion 1				<p>ANNEXE 12: CR RÉUNION DIALOGUE SOCIAL DU 12 MAI 2016 62 À 64</p>

Annexes :

ANNEXE 1 : TABLEAU DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	1 A 4
ANNEXE 2 : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FUSION SERVICES TECHNIQUES DU 7 JUIN 2016	5 A 6
ANNEXE 3: COUTS DE CONTROLE SPANC 2016	7 A 8
ANNEXE 4: COMPTE-RENDU COMMISSION EAU ET ENVIRONNEMENT DU 8 JUIN 2016	9 A 11
ANNEXE 5: ORGANIGRAMME SPANC	12
ANNEXE 6: COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION GOUVERNANCE DU 30 MAI 2016	13 A 17
ANNEXE 7: REUNION COMMISSION DECHETS DU 27-04-2016	18 A 36
ANNEXE 8: COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SPORT DU 25 MAI 2016	37 A 42
ANNEXE 9: COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE DU 17 MAI 2016	43 A 59
ANNEXE 10: PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE TRAME D'ENTRETIEN	60 A 61
ANNEXE 11: PROPOSITION DE GRILLE D'EVALUATION INDIVIDUELLE	62 A 63
ANNEXE 12: PROPOSITION DE GRILLE D'EVALUATION COLLECTIVE	64 A 65